



FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



**22ème Rallye National de
HAUTE
PROVENCE**

*18 et 19
Septembre
2010*



1er Rallye National V.H.C.

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2EME DIVISION (Coef. 3)

COUPE DE FRANCE DES RALLYES V.H.C. (Coef. 1)

REGLEMENT PARTICULIER

22^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE
18 et 19 Septembre 2010
REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Lundi 26 juillet 2010
Ouverture des Engagements	Dès parution du règlement
Clôture des Engagements (Minuit Cachet de la Poste faisant foi)	Lundi 6 septembre 2010
Parution du Road Book (à retirer uniquement au secrétariat de l'A.S.A.)	Samedi 11 septembre 2010
Publication de la liste des engagés Au siège de l'A.S.A.	Lundi 13 septembre 2010
Vérifications des Documents Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Samedi 18 septembre 2010 de 7 h 00 à 11 h 00
Vérifications des Voitures Parking de la Mairie – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Samedi 18 septembre 2010 de 7 h 15 à 11 h 15
1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs Salle des Fêtes OSCO MANOSCO – Avenue du Moulin Neuf – MANOSQUE	Samedi 18 septembre 2010 11 h 45
Publication des équipages admis au départ Gymnase des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Samedi 19 septembre 2010 13 h 30
Départ de la 1^{ère} Etape du Rallye Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Samedi 18 septembre 2010 14 h 00
Arrivée de la 1^{ère} Etape du Rallye Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Samedi 18 septembre 2010 20 h 55
Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} Etape Gymnase des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Dimanche 19 septembre 2010 7 h 30
Départ de la 2^{ème} Etape du Rallye Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Dimanche 19 septembre 2010 8 h 00
Arrivée du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE	Dimanche 19 septembre 2010 13 h 25
Vérifications finales éventuelles Garage des Coteaux - PIERREVERT	
Publication des Résultats du Rallye Gymnase des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Dimanche 19 septembre 2010 30' après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des Prix Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	Dimanche 19 septembre 2010 sur le podium d'arrivée

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR ET SECRETARIAT DU RALLYE	A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90 e-mail : asa.hteprovence@wanadoo.fr
ACCUEIL DES OFFICIELS	Samedi 18 septembre 2010 de 7 h 00 à 12 h 00 Salle Polyvalente <u>Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT</u>
ACCUEIL DES PARTENAIRES PRESSE, INVITES	Samedi 18 septembre 2010 de 7 h 00 à 12 h 00 Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide <u>Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT</u>
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Salle Polyvalente <u>Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT</u>
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Parking de la Mairie <u>Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT</u>
PERMANENCE DU RALLYE	P.C. COURSE Salle des Fêtes OSCO MANOSCO <u>Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE</u>
PARC FERME	Parking Lycée des Iscles <u>Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE</u>
TABLEAU D’AFFICHAGE	Gymnase des Iscles <u>Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE</u>
REMISE DES PRIX	Sur le podium d'arrivée Parking Lycée des Iscles <u>Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE</u>

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 18 et 19 septembre 2010, le **22^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE**, en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, n° 171 en date du **2 juin 2010**. Permis d'organisation du Comité Régional n° 38 en date du **31 mai 2010**.

Comité d'Organisation

Organisation Générale
Intendance / Hébergement
Partenaires
Commissaires
Matériel
Remise des Prix
Divers

- Patrice **POCHON**
- Florence **DEWERDT**
- Jean Paul **POCHON**
- Robert **HEIN**
- Olivier **GUILLAUME**
- Francine **POCHON**
- Membres A.S.A de Haute Provence

Secrétariat du Rallye

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04100 MANOSQUE
Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90

Organisateur Technique

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Représenté par Monsieur Jean Paul **POCHON**

1.1P. - OFFICIELS

Délégué Comité	:	- Marc CIER	2942-0729
Collège des Commissaires Sportifs :			
Président	:	- Gilbert GIRAUD	4864-0701
Membres	:	- Max DECARPENTRIE	3433-0730
		- Christine DESSORIS-EYDOUX	8178-0727
		- Françoise GERLAND	10193-0508
		- Jean Louis VATON	5493-0728
Secrétaire	:	- Laurent DE METS	53293-0730
Direction de Course :			
Directeur de Course	:	- Gérard GHIGO	1967-0729
Directeurs de Course Adjointes	:	- David BERETTI	20543-0606
		- André EYDOUX	7205-0727
Directeur de Course Adjoint chargé : des parcs et du PC temps		- Maryse THOMAS	3123-0416
Directeur de Course Adjoint chargé : du BBR		- Robert GALLI	1967-0729
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	:	- Robert RICHARD	44762-0701
		- Marie-Odile VINCENZINI	9656-0727
Directeur de Course délégué aux Inter	:	- Patrick LATIL	3027-0722
Médecin Chef	:	- Jean Noël LUPPI	152563-0729
Commissaire Technique Responsable	:	- Michel LE BORGNE	29951-0812
Commissaires Techniques	:	- Lismon LAMBERT	3582-0726
		- Valérie BERETTI	122514-0606
		- Philippe BLANC	38131-0727
		- Loys BORDERON	183288-0727
		- Daniel LAPIQUE	5826-0729
		- Henri PLUTON	44128-0726
		- Dominique TURPIN	119021-0721
Chargés des Relations avec les concurrents	:	- Michel BRESSON	39681-0731
		- Clair SCHMIT	9199-0729
		- Sylvie SCHMIT	36488-0729
Chargée des relations avec la Presse	:	- Francine POCHON	57592-0730
Classements	:	- Toprallye.com	
Speaker	:	- Michel VIGNAL (Phocéa production)	

1.2P. - ELIGIBILITE

Le « 22^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE » compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes Nationaux 2^{ème} Division 2010 coefficient 3,
- les Challenges du Comité Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur 2010, suivants :
rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir",
rallye féminin

1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le **samedi 18 septembre 2010 de 7 h 00 à 11 h 15** :

Administratives : Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – 04860 PIERREVERT.

Techniques : Parking de la Mairie – 04860 PIERREVERT.

A l'issue des vérifications les véhicules seront mis en parc fermé (Parking Lycée des Iscles à MANOSQUE) jusqu'à leur heure de départ.

Les vérifications finales auront lieu :

GARAGE DES COTEAUX - Avenue de la Couesto – 04860 PIERREVERT.

Taux horaire de la main d'œuvre : 45,00 € TTC.

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrent Admis

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 22^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 6 septembre 2010** minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **130** voitures maximum. Lorsque le chiffre sera atteint les suivants seront considérés comme des suppléants et inscrits sur une liste d'attente.

3.1.11P. Les frais de participation sont ainsi fixés :

- o avec la publicité facultative de l'organisateur : **400,00 €**
- o sans la publicité facultative de l'organisateur : **800,00 €**
- o aux équipages (1^{er} pilote) de l'A.S.A. de Haute Provence : **350,00 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des frais de participation.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas eu lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3P. – ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire pénalités routières comprises (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en « super rallye » par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classées par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classées par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe « J » du Code Sportif International pour les voitures du groupe A (y compris WRC, Super 2000, Kit-Car, Super 1600), les voitures du groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T), les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes F2000 (inclues les F2000 spéciales), FRC, FA, FN, GT de série 2 roues motrices et Z

4.3P. – ASSISTANCE

L'assistance est interdite en dehors des parcs d'assistance définis par l'organisation.

4.3.3P. – Définition de l'assistance interdite

Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye. L'utilisation ou la réception de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente. Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance. Le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisés par le règlement, est strictement interdit.

Article 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 22^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE représente un parcours de 365,05 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 119,88 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1 – 3	-	9,59 km	-	2 fois	-	19,18 km
E.S. 2 – 4	-	22,44 km	-	2 fois	-	44,88 km
E.S. 5 – 7	-	9,52 km	-	2 fois	-	19,04 km
E.S. 6 – 8	-	18,39 km	-	2 fois	-	36,78 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe du présent règlement.

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante (tél. : 3699).

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc... seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du samedi 11 septembre 2010 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2P.

6.2P. – RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu suivant les horaires suivants :

	E.S. 1-3	E.S. 2-4	E.S. 5-7	E.S. 6-8
Samedi 11 septembre	9 h 00 à 18 h 00			
Dimanche 12 septembre	9h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
Vendredi 17 septembre	9h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00

Article 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| - Commissaires Chef de poste | Chasubles Orange barrée |
| - Commissaires de routes | Chasubles Orange |
| - Directeurs d'épreuves | Chasubles Rouges |
| Médecin | Chasubles Blanches |

Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9P. CLASSEMENT

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 10P. PRIX - COUPES

PRIX EN ESPECES :

Tous les prix sont cumulables

Les prix en espèces seront expédiés dans les 8 jours après la fin du rallye, à l'adresse figurant sur l'engagement.

Cl't	Général		Groupes (6)				Féminin
	1 à 80	+ de 80	1 à 4	5 à 20	21 à 40	+ de 40	
Partants							
1 ^{er}	800 €	1000 €	250 €	300 €	300 €	300 €	300 €
2 ^{ème}	500 €	700 €		250 €	250 €	250 €	
3 ^{ème}	300 €	500 €		200 €	200 €		
4 ^{ème}	200 €	300 €		150 €			
5 ^{ème}	100 €	200 €		100 €			

Cl't	Classes (23)				
	1 à 4	5 à 10	11 à 15	16 à 20	+ de 20
Partants					
1 ^{er}	250 €	400 €	400 €	400 €	400 €
2 ^{ème}		300 €	300 €	300 €	300 €
3 ^{ème}			200 €	200 €	200 €
4 ^{ème}				150 €	150 €
5 ^{ème}					100 €

Total Maximum distribuable = 35 450 €

COUPES ou TROPHEES :

L'ensemble des concurrents figurant au classement final de l'épreuve seront récompensés.

TROPHEE DAVID COLAIANNI

Ce trophée récompensera l'équipage engagé en groupe N/FN, ayant réalisé le plus grand nombre de meilleurs temps de groupe sur l'ensemble de l'épreuve. Même les équipages ayant abandonné pourront prétendre à ce trophée. .

TROPHEE PEUGEOT SAFA SUD

Ce trophée récompensera l'équipage participant sur un véhicule de la marque Peugeot, le mieux classé au classement général final de l'épreuve.

La remise des prix du 22^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le **dimanche 19 septembre 2010** sur le podium d'arrivée du rallye

**Parking du Lycée des Iscles
04100 MANOSQUE.**

1^{er} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION
18 et 19 Septembre 2010
REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence

LISTE DES ADRESSES

Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 18 et 19 septembre 2010, le **1^{er} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION**, en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, n° 171 en date du 2 juin 2010. Permis d'organisation du Comité Régional n° 38 en date du 31 mai 2010.

Comité d'Organisation

Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence

1.1P. - OFFICIELS

Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence

Commissaire Technique Responsable : - Henri PLUTON

44128-0726

1.2P. - ELIGIBILITE

Le « 1^{er} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE V.H.C.» compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes V.H.C. coefficient 1,
- le Challenge du Comité Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur 2010 V.H.C.

1.3P. - VERIFICATIONS

Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence.

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents Admis

(Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC telles que parues dans France Auto 2010)

3.1.5P. Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence

Si à la date de la clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum pour les deux rallyes

3.1.11P. Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence.

3.1.12P. Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence.

3.3P. – ORDRE DES DEPARTS

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 22^{ème} Rallye National dans l'ordre des numéros.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 22^{ème} Rallye National.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E et I inclus, homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH)

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la FFSA. Le passeport technique est obligatoire pour les licenciés FFSA.

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S, et réparties en classes, conformément aux règles spécifiques rallyes VHC.

4.2P. – PNEUMATIQUE

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes VHC FFSA.

4.3P. – ASSISTANCE

Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence.

Article 5P. PUBLICITE

Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence.

Publicité individuelle : deux rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue dans l'Annexe K 2010

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence.

6.2P. – RECONNAISSANCES

Identique au 22^{ème} Rallye National de Haute Provence.

Article 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédent le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape ou la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures,
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.
- Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à chacun des prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9P. CLASSEMENT

Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC, il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondues et un classement pour les catégories 3 et 3S confondues.

Ces classements donneront lieu à attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Article 10P. PRIX - COUPES

PRIX EN ESPECES :

Il n'y a pas de dotation en prix.

Tous les équipages ayant terminés l'épreuve seront récompensés

La remise des prix du 1^{er} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE VHC se déroulera le **dimanche 19 septembre 2010** sur le podium d'arrivée du rallye

**Parking du Lycée des Iscles
04100 MANOSQUE.**